

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 877

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À la seconde phrase de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« des communes intéressées »,

le mot :

« concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.